

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Éléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 4 - Election d'un nouvel Adjoint au Maire

Délibération n° 008366

Election d'un nouvel Adjoint au Maire

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-14 ;

Vu la délibération n°2026/008248 du Conseil Municipal 27 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2026/008249 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant election des Adjoints au Maire ;

Monsieur Frédéric PARISE a démissionné de son mandat de conseiller municipal et de 14^{ème} Adjoint au Maire de la Ville de Besançon. Le principe de parité impose de remplacer l'Adjoint au Maire démissionnaire par un conseiller municipal de même sexe, soit un nouvel Adjoint au Maire.

Considérant que pour une bonne administration de la Ville, il convient :

- de maintenir à 16 le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Besançon,
- d'approuver le principe selon lequel le nouvel Adjoint au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjoint au Maire démissionnaire,
- d'élire un nouvel Adjoint au Maire parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal choisit deux scrutateurs pour les opérations de vote.

L'article 20 du règlement intérieur prévoit que l'assemblée délibérante peut recourir au vote électronique y compris pour des élections.

Il est proposé de recourir au vote électronique pour l'élection des Adjoints au Maire de Besançon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **maintient à 16 le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Besançon,**
- **approuve le principe selon lequel le nouvel Adjoint au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjoint au Maire démissionnaire – 14^{ème} rang,**
- **désigne deux scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote : Mmes Manon MONNIER et Éléonore METZGER,**
- **décide de recourir au vote électronique pour l'élection d'un Adjoint au Maire conformément à l'article 20 du règlement intérieur,**

Propositions approuvées à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

M. Ludovic FAGAUT, Maire, présente les modalités d'élections de l'Adjoint au Maire et procède à un appel à candidatures pour le poste d'Adjoint à pourvoir.

M. Ludovic FAGAUT propose la candidature de M. Mohamed AIT-ALI.

M. Ludovic FAGAUT, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Au premier tour de scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- **Nombre de votants : 55**
- **Votes blancs : 3**
- **Abstentions : 10**
- **Suffrages exprimés : 52**
- **Majorité absolue : 27**

M. Mohamed AIT-ALI obtient 42 voix.

M. Ludovic FAGAUT, Maire, déclare M. Mohamed AIT-ALI, 14^{ème} Adjoint au Maire de la Ville de Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement